Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_067-DE

Bureau Communautaire du 4 décembre 2025 Délibération n°B_2025_067

L'an deux mille vingt cinq, le quatre décembre à 12 heures 00 le Bureau Communautaire légalement convoqué le 28 novembre 2025, s'est réuni à siège OBC - Malestroit sous la présidence de M. Jean-Luc BLEHER

Séance publiée le : 28 novembre 2025

Membres du Bureau Communautaire en exercice : 16

Etaient présents (11) :
BLEHER Jean-Luc, STRICOT Gaëlle, LELIEVRE Pierrick, YHUEL Yann, HERVE Muriel, MARCY Christelle, HOURMAND Sylvie, GUE Thierry, GENOUEL Fabrice, HURTEBIZE Didier, GUIHARD Jean-François

Absents ayant donné pouvoir (1) :
DE CHABANNES Alain donne procuration à STRICOT Gaëlle

Absents excusés (2) :
HERRY Marie-Hélène, GICQUELLO Bruno

Secrétaire de séance : Mme Christelle MARCY

Objet : - Commande publique - Gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage de Guer - Lancement de consultation et attribution de marché

La vice-présidente rappelle au Conseil communautaire que de l'Oust à Brocéliande détient une aire d'accueil des gens du voyage située à Guer. Celle-ci a été construite en 2018 et un prestataire en assure la gestion. Ce marché de prestation, M2208, arrivant à échéance au 31 mars 2026, il est donc proposé de relancer une nouvelle mission de gestion par un prestataire dans le cadre d'un marché public.
Pour rappel, les caractéristiques du marché de services concernent la gestion et l'entretien de l'aire des gens du voyage. Le prestataire devra assurer l'accueil, la gestion, l'entretien et la maintenance ainsi que la perception des redevances et des cautions. Une astreinte en cas d'intervention urgente sur l'aire est également incluse au marché. Un savoir-faire particulier est attendu concernant le relationnel avec le public concerné par l'aire d'accueil.
Elle présente le cahier des charges référencé M2605 et précise que le montant prévisionnel de la dépense s'élève à 120 000€ HT sur la durée totale du marché.
Elle précise qu'il y a lieu de lancer une consultation des entreprises selon les modalités suivantes :

- consultation selon la procédure adpatée pour les marchés de fournitures et services d'un montant inférieur à 221 000,00€ HT avec parution d'un avis dans un journal d'annonces légales et mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la communauté de communes via la plateforme E-Mégalis. Les prestations font l'objet d'un lot unique,
- marché d'une durée d'un an reconductible de manière tacite trois fois un an. La durée ne peut dépasser 48 mois,

Les critères suivants ont été retenus :

Envoyé en préfecture le 10/12/2025
Reçu en préfecture le 10/12/2025
Publié le
ID : 056-200066785-20251210-B_2025_067-DE

N°	Critère	Pondération	Détail du barème
1	Prix des prestations	50 /100	Offre moins-disante / offre considérée x 50
2	Valeur technique	40 /100	Évaluée au regard des sous-critères suivants : 1. Ingénierie du prestataire et garantie de continuité du service : 20 points 2. profil, compétences et expérience des personnes dédiées à la réalisation de la mission : domaine technique (10 points), 3. profil, compétences et expérience des personnes dédiées à la réalisation de la mission : domaine social (5 points), 4. profil, compétences et expérience des personnes dédiées à la réalisation de la mission : domaine administratif et financier (5 points)
3	Délais	10/100	Délai d'intervention en cas d'astreinte : délai d'astreinte proposé en minutes le mieux disant / délai d'astreinte proposé en minutes de l'offre considéré * 10

Pour le jugement du critère valeur technique, les candidats devront répondre impérativement à partir du document « cadre du mémoire technique » valant mémoire technique. Les mémoires techniques autres que celui du cadre imposé par l'acheteur ne seront pas recevables et ne seront pas pris en compte pour la notation. La note de 0 sera donc appliquée.
La réponse au cadre du mémoire technique ne devra pas dépasser 6 pages (soit 3 feuilles recto verso : plans, graphiques et annexes compris), hors pages de garde. Aucune annexe ne sera prise en compte. Un malus de 3 points sera appliqué à la note « ingenierie du prestataire et garantie de continuité du service » aux candidats dépassant le nombre de pages demandé. L'esprit de synthèse des candidats sera apprécié.

Le Bureau communautaire est invité à se prononcer sur :

- L'AUTORISATION donnée au président, ou son représentant, de procéder à la consultation des entreprises dans les conditions décrites ci-dessus,
- L'AUTORISATION donnée au président, ou son représentant, d'attribuer le marché à l'entreprise présentant l'offre la mieux-disante dans la limite des crédits inscrits au budget,
- L'AUTORISATION donnée au président, ou son représentant, designer toutes les pièces relatives à cette affaire.

Le Bureau Communautaire, adopte la proposition ci-dessus, après en avoir délibéré à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,
Le président
Monsieur Jean-Luc BLEHER

